

ARCHIVES

C.I.J.

Communiqué n° 63/5
(non-officiel)

Les renseignements suivants émanant du Greffe de la Cour internationale de Justice sont communiqués à la presse :

La Cour internationale de Justice tiendra une audience le jeudi 19 septembre 1963 à 16 heures au Palais de la Paix à La Haye.

Cette audience sera la première des audiences en l'affaire du Cameroun septentrional, soumise à la Cour le 30 mai 1961 par requête du Gouvernement de la République fédérale du Cameroun contre le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Le 14 août 1962, un document contenant certaines exceptions préliminaires à la compétence de la Cour a été déposé par le Gouvernement du Royaume-Uni. Les observations et conclusions du Gouvernement de la République fédérale du Cameroun visant ces exceptions ont été déposées le 27 juin 1963.

Pendant les audiences qui vont s'ouvrir, la Cour traitera des exceptions préliminaires.

Au début de l'audience du 19 septembre aura lieu l'installation de M. Ph. Bed a Don qui, conformément à l'article 31 du Statut de la Cour, a été désigné par le Gouvernement de la République fédérale du Cameroun pour siéger comme juge ad hoc en cette affaire. M. Ph. Bed a Don est ambassadeur de la République fédérale du Cameroun à Paris.

Les Parties seront représentées de la manière suivante :

Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord :

Agent : Sir Francis Vallat, K.C.M.G., Q.C., juriste du ministère des Affaires étrangères;

Agent adjoint : M. P.J. Allott, juriste adjoint du ministère des Affaires étrangères;

Conseils : Le très honorable sir John Hobson, O.B.E., T.D., Q.C., M.P., Attorney General;

M. M.E. Bathurst, C.M.G., C.B.E., membre du barreau d'Angleterre;

M. D.H.N. Johnson, professeur de droit international et aérien à l'Université de Londres;

Conseillers : M. E.C. Burr, ministère des Colonies;

M. P.R.A. Mansfield, direction des Affaires de l'Afrique occidentale et centrale au ministère des Affaires étrangères.

Gouvernement...

Gouvernement de la République fédérale du Cameroun :

- Agent : S. Exc. M. Vincent de Paul Ahanda, ambassadeur de la République fédérale du Cameroun au Bénélux;
- Agent adjoint : M. Paul Engo, magistrat;
- Conseils : M. Prosper Weil, professeur à la Faculté de droit et des sciences économiques de Nice (Université d'Aix-Marseille);
- M. Robert Parant, magistrat, directeur des affaires judiciaires et du sceau au ministère de la Justice;
- Conseillers : M. El Hadji Moussa Yaya, député, vice-président de l'Assemblée nationale fédérale;
- M. Eloi Langoul, conseiller référendaire à la Cour suprême du Cameroun oriental, directeur du cabinet de M. le Ministre d'Etat, chargé de la Justice, Garde des sceaux;
- M. François-Xavier Tchoungui, directeur au cabinet de M. le Ministre des Affaires étrangères;
- Experts : M. Charles Debbasch, maître de conférences agrégé à la Faculté de droit et des sciences économiques de l'Université de Grenoble;
- M. Paul Isoart, maître-assistant à la Faculté de droit et des sciences économiques de Nice.

La Haye, le 11 septembre 1963.